Territoriales, mode d'emploi

ÉLECTIONS. L'universitaire Sémir Al Wardi donne aujourd'hui une conférence à la mairie de Papeete sur le mode de scrutin des prochaines élections, intitulée "la compréhension technique et le mode d'emploi de la nouvelle loi électorale pour les élections territoriales de 2013". La conférence est organisée par l'association Te Ite No Ananahi qui se veut une "école de formation politique" et qui espère susciter des vocations.

L'ESSENTIEL

- Sémir Al Wardi fait cet après-midi une présentation d'environ 45 minutes sur le nouveau mode de scrutin issu de la "loi Penchard" pour les élections territoriales de 2013
- Il reprendra les grandes lignes de ses interventions à l'Université de la Polynésie française à destination des élus, cette fois pour le grand public
- L'association prepare d'autres conférences, notamment sur la fonction publique communale, le surendettement ou le FRPH

Vous donnez aujourd'hui une conférence sur le thème du mode de scrutin des prochaines territoriales, quelles sont les grandes nouveautés ?
"Le nombre de représentants à l'assemblée de la Polynésie française reste fixé à 57, élus au scrutin proportionnel à deux tours avec une prime majoritaire. Il ne peut y avoir d'adjonction ni de suppression de noms, et pas non plus de modification de l'ordre de présentation. Les candidats doivent être contribuables dans la section qu'ils représentent. La Polynésie française devient une circonscription unique divisée en huit sections, au lieu de six circonscriptions autrefois, une section disposant au minimum de trois sièges. Une prime majoritaire de 19 sièges est attribuée à la liste qui obtiendrait la majorité absolue au premier tour sur l'ensemble de la Polynésie. Si aucune n'atteint la majorité absolue, pour pouvoir se maintenir au second tour les listes devront avoir obtenu au moins 12,5% des suffrages exprimés et seules celles qui auront obtenu au moins 5% des suffrages exprimés pourront fusionner pour le second tour. La liste qui obtiendra le plus de voix au second tour remportera la prime de 19 sièges."

Vous donnez également des conférences à l'UPF sur le même sujet à destination des maires de Polynésie. Les élus polynésiens comprennent-ils bien le nouveau mode de scrutin ?
"Il n'y a pas que les élus qui sont concernés, mais aussi la population polynésienne, qui voudrait savoir comment voter.



Le politologue Sémir Al Wardi présente cet après-midi au grand public le nouveau mode de scrutin des élections territoriales, sur le modèle de la conférence qu'il donne devant les maires de Polynésie à l'Université de la Polynésie française.

C'est un mode de scrutin proportionnel comme on en avait avant 2004. Les gens se disaient "je vais voter pour qui je veux, il est évident qu'il y aura toujours un minimum de représentation grâce à la proportionnelle. La proportionnelle est une photographie de l'état politique du territoire. Donc quelqu'un qui avait un minimum de voix pouvait toujours espérer avoir au moins un ou deux sièges. Les gens pouvaient réellement voter en fonction de leur envie. Avec le mode de scrutin des prochaines élections, qui se rapproche du mode de scrutin des régionales en métropole, il va y avoir une stratégie électorale qui n'est absolument pas la même."

Pourquoi ?
"Parce qu'il y a une prime majoritaire, ça peut se régler dès le premier tour, mais si ce n'est pas le cas, ne peuvent accéder au second tour que ceux qui ont au moins 12,5% des suffrages exprimés, au niveau de la Polynésie entière cette fois, ce qui est beaucoup. Si on s'est fait entendre en étant sur une liste et qu'on espère se retrouver dans une autre liste –parce qu'on peut refaire les listes entre les deux tours– il faut au moins avoir 5% des suffrages exprimés, toujours sur la Polynésie entière. Alors il est certain que les petits partis politiques ont très peu de chances avec ce mode de scrutin, qui favorise forcément les grandes formations politiques. On peut se retrouver en face de ce qu'on appelle un "vote utile", mais ça peut aussi être un vote militant, donc on ne peut pas préjuger des résultats. Il est certain que c'est un système qu'on appelle un "système couperet", donc il faut en connaître exactement les tenants et les aboutissants parce que ça a un impact réel sur les résultats."

Par exemple ?
"L'exemple le plus frappant c'est celui de 2004. Avec le mode de scrutin qui a été imposé en 2004, le Tahoeraa a perdu. Si on avait gardé l'ancien mode de scrutin, le Tahoeraa aurait gagné, c'est aussi simple que ça."

Croyez-vous que les dirigeants des nombreux petits partis en Polynésie se rendent compte du "piège" que peut représenter ce nouveau mode de scrutin ?
"En fait, j'ai remarqué qu'il y a deux attitudes. La première, c'est celle des petits partis qui réalisent que finalement ce mode de scrutin leur est complètement défavorable, et donc ils essaient d'adopter une stratégie de regroupement de plusieurs petits partis, qui leur permettrait de compter. Et puis j'ai remarqué aussi qu'il y a une deuxième attitude : certains partis ont l'impression que malgré tout ils vont quand même réussir à se transformer en grande partie, parce qu'ils savent très bien qu'il y a une demande forte de renouvellement de la classe politique et ils pensent qu'ils peuvent en bénéficier. Or, même si je dis toujours qu'on ne peut pas préjuger des réactions de l'électorat, on a quand même vu lors des élections législatives que seules les grandes formations sont passées, pour deux raisons. La première c'est parce que le vote a été militant, et si on regarde la ressource militante il est évident que ce sont les grandes formations qui l'emportent. Et la deuxième raison, c'est qu'il y a eu une forte abstention parce qu'une bonne partie de la population ne s'est pas sentie concernée par l'offre politique. Quelle sera l'offre politique l'année prochaine ? On peut avoir des surprises, on en a déjà eu en 2008, contre toute attente c'était une fédération de partis que personne ne connaissait qui l'a emporté. Mais dans tous les cas, il faut connaître la règle du jeu pour se positionner. Je rappelle qu'il y a des élections aux États-Unis cette année, or souvent le président des États-Unis qui est élu a moins de voix que son opposant, parce que le système de partage des grands électeurs fait que quelqu'un qui remporte un état remporte la totalité des grands électeurs de cet état, y compris ceux de son adversaire."

Propos recueillis par Caroline Perdrix

Zoom

Te Ite No Ananahi

L'association Te Ite No Ananahi ("Savoir pour demain") a été fondée en mars 2009 et compte actuellement une quarantaine de membres. Elle est présidée par Olivier Sue, employé de la commune de Pirae. Te Ite No Ananahi se veut une "école de la politique" et a pour objectif de "rendre le milieu politique plus accessible au grand public et permettre à ce dernier de mieux appréhender le rôle des institutions". Elle espère ainsi "susciter, notamment chez les jeunes cadres polynesiens, un nouvel intérêt aux carrières politiques, tellement nécessaire à l'avenir".
La conférence de Sémir Al Wardi intitulée "La compréhension technique et le mode d'emploi de la nouvelle loi électorale pour les élections territoriales de 2013" se tient aujourd'hui à 17 h 30 sous le fare potee de la mairie de Papeete. Elle s'adresse à tous, et un document explicatif préparé par l'association sera distribué. À l'issue de la présentation, Sémir Al Wardi sera disponible pour répondre aux questions du public.
Te Ite No Ananahi prévoit également une autre conférence, jeudi 25 octobre à Pirae, sur le thème de la fonction publique communale. Au-delà, Olivier Sur souhaite organiser d'autres rencontres, notamment sur le surendettement, et sur le FRPH (Fonds de régulation du prix des hydrocarbures).
Toutes les conférences organisées par l'association sont gratuites et ouvertes à tous.